

1612 **Luxembourg** **1633**
« Sources d'Archives »

Dans le bulletin n° 18 du Pays d'Yvois, l'article que je consacre à la seigneurie de Messincourt rappelle une difficulté majeure pour les recherches historiques dans notre contrée : celle de la perte d'une très grande partie des archives départementales des Ardennes, survenue en mai 1940, lors de l'évacuation de ces dernières.

Pour suppléer à cette perte, parmi les sources à notre disposition, nous disposons des inventaires des « Chartes et Cartulaires de Luxembourg », d'Alphonse VERKOOREN, publiés en 5 tomes, de 1914 à 1922, par les Archives Générales du Royaume de Belgique (AGR). Ils couvrent la période de juillet 1083 à octobre 1555, et chaque volume est muni d'une table alphabétique des noms propres et de lieux, ce qui facilite grandement la recherche.

VERKOOREN avait réalisé la suite sous forme de fiches manuscrites, pour la période de 1556 à 1791. Il faudra attendre 1989 pour que ce travail soit publié par les Archives Générales du Royaume de Belgique, à tirage limité, impression sous forme manuscrite, d'une écriture difficile, aujourd'hui épuisé.

La publication sera réalisée en 4 tomes. Le premier couvre la période 1556 à 1612, le second de 1612 à 1633, le troisième de 1633 à 1740 et le quatrième de 1740 à 1791.

Cette édition, contrairement aux précédentes, ne possède pas de tables onomastiques et toponymiques, ce qui nécessite leur lecture page par page, complexifiant la recherche.

Pour les personnes intéressées, pour une question de proximité, ces ouvrages sont consultables à la bibliothèque des Archives de l'État à Arlon.

Ayant eu l'occasion, il y a de nombreuses années, lors d'une visite du village du livre à « Redu », en Belgique, de faire l'acquisition de l'inventaire couvrant le période du 18 décembre 1612 au 18 août 1633, je vous délivre l'analyse de chacune des chartes qu'il supporte pour :

- les prévôtés « chiniennes » du duché de Luxembourg (Chauvency-le-Château, Chiny, Ivoix, Montmédy, Saint-Mard, Virton).

- Marville, comme capitale des terres communes entre Lorraine et Luxembourg.

- Damvillers, enclave du duché de Luxembourg, dans l'évêché et comté de Verdun.

Chaque charte porte le numéro du registre dans lequel elle est conservée aux AGR, dans le fonds de la Chambre des Comptes (CC) et le n° de folio auquel elle se rapporte.

18.12.1612 > Chambre des comptes, registre 159, f° 132.

Martin BAILLET, receveur et gruyer de Virton et de Saint-Mard fait connaître la déclaration qu'ont fait par devant lui, sur la foi de serment, les maïeurs, échevins et hommes anciens de Ham-devant-Marville, touchant les aisances de leur village qui ont été vendues, engagées et aliénées, etc.

2.01.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 109.

En réponse à leur ordonnance du 3 novembre 1612, Nicolas MOLETTE, receveur des archiducs Albert et Isabelle, à Marville, terre commune, envoie aux gens de la chambre des comptes à Bruxelles, la déclaration par lui dressée le 28 novembre dernier, touchant les droits levés et perçus au district de cette terre commune.

2.01.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 126.

Mathieu d'AWANS, receveur de Montmédy, rend compte aux président et gens de la chambre des comptes à Bruxelles de la suite par lui donnée à leurs deux ordonnances du 3 novembre dernier, dont l'une se rapporte aux droits levés par les fermiers et collecteurs, ainsi qu'aux amendes de toutes sortes, et l'autre au retrait des terres et aisances aliénées par les communautés de la prévôté de Montmédy.

9.03.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 101.

Albert et Isabelle permettent à Nicolas DAVID, maître de forge au « Wez de la Soye », résidant à Gérrouville, prévôté de Montmédy, au comté de Chiny, d'acquérir les biens que possède Jean de SOLRACY, français, en la ville et ban de La Ferté-lez-Ivoix, à charge pour ledit Nicolas de payer à leur profit, entre les mains de Christophe GODIN, conseiller et receveur des finances, une somme de cent cinquante livres, de quarante gros, monnaie de Flandre la livre.

6.04.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 122.

Attestation touchant les droits que les archiducs Albert et Isabelle lèvent à Olizy-sur-Chiers, prévôté de Chauvency-le-Château, dressée par le magistrat et les bourgeois d'Olizy-sur-Chiers, ci-après nommés : Jean GRANGE maieur, Etienne HENRY lieutenant-maieur, Jean COLLIN, Claude LE WARCOLLIER, Jean HUART, Jacques LE CLERCQ, Jean THIRY, et Pierre THOMAS échevins, Jean BONNY, Antoine HENNEQUIN, Jean CLAUDIN, Jean JACQUES, François LE MASSON et Jean GUILLAUME, hommes quarante et anciens bourgeois.

9.04.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 123.

Jacques PROTHIN maieur, Gérard HUBERT lieutenant-maieur, Jacques FRANÇOIS, Guillaume FRANÇOIS et François DIDIER, échevins de Margut, prévôtés d'Ivoix et Chauvency-le-Château, font connaître ce que leur ont déclaré sous serment Pierre de MARTILLY, Henri MASSON, Thierry MASSON, Jean RICHIER et Guillaume de MARTILLY, anciens bourgeois, touchant les droits que lèvent les archiducs Albert et Isabelle audit Margut.

9.04.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 123.

Les maieur et justiciers du village de Lamouilly, en la prévôté de Chauvency-le-Château, répondant à l'ordonnance des Gens de la Chambre des comptes à Bruxelles, dont communication leur a été donnée par le sieur de WAL, capitaine et prévôt de Chauvency-le-Château, font connaître en quoi consistent les droits que les archiducs Albert et Isabelle lèvent audit Lamouilly.

Déclaration signée par Guillaume MEURIS, mayeur, Jean FRANCLLET, Gérard L'HIRION.

9.04.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 124.

Les maieur et justiciers de Moiry, en la prévôté de Chauvency-le-Château, ayant eu la communication de l'ordonnance envoyée au capitaine et prévôt le sieur de WAL, par les Président et Gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, font la présente déclaration qui concerne les droits que les Archiducs Albert et Isabelle prennent à Moiry.

Marques de Jacques LOUYS, mayeur, et Jean CLAUDE le jeune, signe Guychard BERTRAND.

24.04.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 121.

Spécification des droits appartenant aux archiducs Albert et Isabelle en la prévôté de Chauvency-le-Château, dressée par le magistrat et les anciens de cette localité, ensuite d'un ordre des Président et Gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, daté du 3 novembre dernier, dont le capitaine et prévôt de Chauvency-le-Château, le sieur de WAL, leur avait donné signification.

Dans cet écrit, contresigné Christophe MATHIEU, greffier, est faite mention d'un arrentement nommé « l'arrentement Jan PIERRE », d'un lieu-dit « la thuilerie », (et) d'un bois appelé « la afforain ».

25.04.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 125.

Attestation touchant les droits compétant aux archiducs Albert et Isabelle, au village de Pure, dressée par les maieur, lieutenant, échevins et bourgeois anciens de cette localité, ci-après nommés : François L'ABBÉ, maieur, Jean d'ASSENOIS le jeune, lieutenant maieur, Jean ADNOT, Jacques de BRUA, Nicolas BERTRAND, échevins, Jean d'ASSENOIS l'ainé, Poncelet FAY, Lambotin PIERROT et Jean LAMBERT, bourgeois.

Déclaration que leur firent Jean d'ASSENOIS l'ainé, Poncelet FAY et Lambotin PIERROT, déjà nommés, ainsi que Jacquemin CARLIER et Martin SAIGEVIN, qui tous ont exercé la fonction de maieur à Pure.

9.05.1613 > Chambre des comptes, registre 159, f° 100.

Le notaire Pierre de PERRE déclare que par devant lui et deux témoins, Mathieu d'AWANS, écuyer, lieutenant-gouverneur et receveur des domaines des archiducs Albert et Isabelle, à Montmédy, cède et transporte au profit desdits archiducs, tous les biens spécifiés dans l'acte du 29 décembre 1608, passé par devant les gardes du sceau du tabellionage des villes et prévôté d'Ivoix, cession et transports faits en garantie

de la rente due par lui à leurs Altesses Sérénissimes, pour l'action du moulin de Blagny.

Témoins : Jancel LE COMTE, commis receveur des domaines de Chauvency-le-Château, et Jean MAHY, forestier des bois au quartier de Montmédy.

24.07.1614 > (Absence de cote) analyse sous le N° 2729.

Les Président et Gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, vu l'avis de Baudoin de MONFLIN, receveur des domaines de Chiny, autorisent Jean ANTHOINE, meunier au village de Matton, en la prévôté d'Ivoix, à ériger à ses frais une scierie au village de La Cuisine, sur la rivière de la Semois, au lieudit « aux Iles », à charge de payer, au profit des archiducs Albert et Isabelle, certaines redevances annuelles entre les mains de leur receveur de Chiny, pour l'usage des cours d'eau et de deux arpents de terre à lui concédés à cette occasion pour un terme de trente-six ans.

Ci-dessous le document d'origine.

Bruxelles, le 24 juillet 1614. - Acte en la Chambre des Comptes le xxiiii^e juillet xvi^e quatorze.
Nos président et gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, vu l'avis de Baudouin Monfflin (Monfflin), receveur des domaines de Chiny, autorisent Jean Anthoine, meunier au village de Matton (Mathon), en la prévôté d'Ivoix (Ivoix), à ériger à ses frais ^{une scierie} au village de La Cuisine, sur la rivière de la Semois, ~~par le lieu dit a que~~ ^{le lieu dit a que} (Blaz), à charge de payer au profit de leurs Altesses [les archiducs Albert et Isabelle] certaines redevances annuelles entre les mains de leur receveur à Chiny, pour l'usage des cours d'eau et de deux arpents de terre à lui concédés à cette occasion pour un terme de trente-six ans.

30.08.1614 > (Absence de cote) analyse N° 2730.

Les président et gens de la chambre des comptes à Bruxelles, sur l'avis d'Alexandre d'ORCHAINFAING, grand forestier de la forêt de Chiny, autorisent Jean ANTHOINE, du village de Matton, en la prévôté d'Ivoix, d'utiliser à son profit une partie de bois détruit par le feu, d'une surface de dix à douze arpents, située au lieu de « Meusin », situé entre la platinerie des Epioux, les arpents du maître de forge Pierre de MOUSTIER et la rivière coulant à cet endroit.

20.12.1614 > (Absence de cote) analyse N° 2734.

Pierre TAMISON, maître de forge à Verre, en la prévôté de Chiny, obtient de la chambre des comptes de Bruxelles, en amodiation, pour le temps qu'il exploitera sa forge, un pré nommé Tamisy situé à proximité de son usine, avec la faculté d'y construire une cabane. Cette amodiation lui est concédée pour une rente héréditaire de dix-sept livres, de quarante gros de Flandre la livre, au profit des archiducs Albert et Isabelle, sous caution suffisante.

13.01.1618 > (Absence de cote) analyse N° 2769.

Les archiducs Albert et Isabelle donnent en arrentement à Godefroid d'ETH, gouverneur et capitaine de Damvillers, au duché de Luxembourg, auparavant gouverneur de la ville de Weert, pour un terme de soixante ans, neuf quarts de terre situés au lieudit « les costes de Lissey » à l'effet de les convertir en vignoble et à charge de payer annuellement, à leur profit, une certaine redevance entre les mains de Jehan de SCHOCKWEILER, receveur des domaines de Damvillers.

30.04.1618 > (Absence de cote) analyse N° 2772.

Les Archiducs Albert et Isabelle stipulent sous quelles conditions Jean REMON et ses hoirs et ayant droits pourront tenir en fief, mouvant de la cour féodale de Luxembourg, l'état d'huissier extraordinaire des privé et grand conseil, et du conseil provincial de Luxembourg, à la résidence d'Ivoix.

12.05.1618 > Chambre des comptes, registre 159, f°222.

Jean LE MASSON, demeurant au village de La Cuisine, prévôté de Chiny, déclare renoncer à la concession qui lui a été accordée en vertu des lettres d'octroi émanées de la chambre des comptes de Bruxelles, le 18 mai 1612. Il justifie sa renonciation comme quoi ses recherches sont demeurées infructueuses.

19.05.1618 > Chambre des comptes, registre 159, f°176 .

Sur avis d'Englebert de LA NEUVEFORGE, conseiller et procureur général du Conseil Provincial de Luxembourg, les gens des Finances octroient, au nom des archiducs Albert et Isabelle, aux manants et habitants de Gennevaux et d'Icourt, villages situés sous le domaine de Virton, au ban de Musson, duché de Luxembourg, jadis terre commune entre leurs Altesses Sérénissimes et le duc de Lorraine, la faveur de pouvoir à nouveau tenir en accense, sous certaines conditions qu'ils stipulent, le bois communément appelé « Le Lua », tel que cela leur avait été accordé par le duc de Lorraine et la chambre des comptes à Bruxelles, en vertu de lettres datées du 12 octobre 1565.

28.07.1618 > Chambre des comptes, registre 159, f°190.

Les archiducs Albert et Isabelle concèdent de nouvelles lettres d'anoblissement à Corneille de WARCQ, demeurant à Habay, marquisat d'Arlon, dont le père Nicolas de WARCQ, marié en secondes noces à Jeanne de BERGH, mère dudit Corneille, avait été anobli par l'empereur Charles-Quint, et qui depuis cette époque s'était servi d'armoiries différentes de celles portées par ses frères. Armoiries : un écu d'azur à un chevron renversé d'or et vidé, accompagné en chef d'une rose d'or et en pointe de deux étoiles du même.

9.11.1618 > Chambre des comptes, registre 39, f°473.

François CHAFFAULT, mayeur et garde du sceau des ville et prévôté de Damvillers, Henri de MARTILLY, Guyot JACQUESSON et François BOCQUET, échevins, Jean SERGENT et Jean de HAN, échevins de Réville, Thévenin BOUEL, échevin d'Etraye, Pierre de BRAS, échevin de Wavrille, font savoir que siégeant en justice, Martin HENRY, Thévenin BOUEL et Jean LE LORRAIN, laboureurs d'Etraye ont reconnu, par devant eux, qu'ils ont vendu et transporté au profit des archiducs Albert et Isabelle, représentés par Gérard CHAFFAULT, clerc-juré et contrôleur de Damvillers, au prix de cent quarante-quatre florins, trois journaux de terre situés au lieudit « La Blanche Terre », ban d'Etraye.

26.03.1619 > Chambre des comptes, registre 159, f°197.

Les archiducs Albert et Isabelle, n'ayant pu accorder à Gilles du FAING, chevalier, seigneur du Faing et de Marlecghe, membre du conseil de guerre de Philippe III, roi d'Espagne, gentilhomme de leur bouche, conseiller de courte robe au Conseil de Luxembourg, souverain bailli du comté de Flandres, gouverneur de Florenville, prévôt et gruyer du comté de Chiny, etc., la jouissance de la terre et seigneurie de Florenville qu'il sollicitait en récompense de ses trente-sept années de bons et loyaux services dès avant le 23 décembre 1606, consentent à lui octroyer la haute, moyenne et basse justice de Jamoigne, avec tout ce qui leur appartient audit ban, à savoir les cens des prés, les rentes de bourgeoisies, de gélines, de pêcheries des rivières de Jamoigne, Semois, Vierre, les fours de Valansart, Faing et Prouvy, etc. à charge pour ledit Gilles de tenir le tout en un seul fief mouvant du comté de Chiny, et de transporter entre les mains de Claude de MONFLIN, receveur du comté de Chiny, le fief de Griffaumont, par lui affermé le 3 mai 1608 à Nicolas DAVID, la part de la rente qu'il possède sur les terres arrentées aux bourgeois de Chiny, et le pré dit « La Rosière ».

3.06.1619 > Lettre copiée dans les registres aux chartes de Brabant portant le N° 144, f° 38.

Les archiducs Albert et Isabelle autorisent Pierre de MOUSTIER, maître de forge de la prévôté de Chiny, à faire transporter sur le cours d'eau des Épioux, en la forêt de Chiny, le fourneau qu'il avait fait ériger sur le ruisseau de Chameleux, à charge de payer certaines redevances...

18.09.1619 > Chambre des comptes, registre 159, f°224.

Jean BATTIN, mayeur, Jean FRANÇOIS, lieutenant, et Jean PIERRE, bourgeois des quarante-hommes de Montquintin et Couvreur, déclarent avoir été spécialement envoyés à Virton, par leurs collègues de justice et les bourgeois des deux villages, pour dire à PYNSSSEN van der AA, bailli, châtelain et receveur d'Agimont et commissaire député par les archiducs Albert et Isabelle, que s'il plaît à leurs Altesses de les admettre comme usager de la forêt de Merlanvaux, ils offrent de leur livrer annuellement trois franchards d'avoine pour chaque laboureur, deux pour chaque manouvrier et un pour chaque veuve.

18.09.1619 > Chambre des comptes, registre 159, f°227.

Jean COLIGNON, mayeur, Guillaume ARNOUD, lieutenant, Henri LE CLERCQ, hommes de justice, représentant le magistrat et la commune bourgeoisie d'Ecouviez, village de la prévôté de Montmédy, s'engagent envers PYNSEN van der AA, commissaire délégué par les archiducs Albert et Isabelle, de livrer annuellement, à leur profit, trois franchards d'avoine pour chaque laboureur, deux pour chaque manouvrier, et un pour chaque veuve, s'il plaît à leurs Altesses Sérénissimes de les admettre comme usagers de la forêt de Merlanvaux.

31.10.1619 > Chambre des comptes, registre 39, f°501.

Corneille de WARCK, demeurant à Habay-la-Neuve, autorisé par Elisabeth FREILINGEN, sa femme, Nicolas NEUDORFF, bourgeois d'Arlon, agissant comme procureur de Nicolas HOLLENSTEIN, religieux au couvent des dominicains en la ville de Luxembourg, en vertu de la procuration à lui donnée par Jean [GORDET], prieur de ce couvent, François de WARCK, bourgeois d'Arlon, époux de Catherine HOLLENSTEIN, tant en son nom qu'en qualité de tuteur de Gérard et Jacques HOLLENSTEIN, fils mineurs de feu son beau-frère Nicolas HOLLENSTEIN, en son vivant avocat au Conseil Provincial de Luxembourg, déclarent avoir vendu aux archiducs Albert et Isabelle, représentés par Jean de RIAVILLE, receveur des domaines des ville et prévôté d'Arlon, les trois quarts d'une maison, sise à Arlon, dans la rue basse, entre les habitations de Jean de HOSTERT et de Pierre WEISEGERBER, connue sous la dénomination « à l'enseigne de Marche », chargée seulement d'un cens annuel de vingt-un gros de quatre deniers, au profit du seigneur de Guirsch.

Ladite vente effectuée au prix de trois mille quatre cent cinq florins, de vingt sols pièce.

14.03.1620 > Chambre des comptes, registre 159, f°219.

Pierre de LAITTRES, écuyer, contrôleur et clerc-juré, Jean JACQUES juré, et Michel de CORPELZ, gardes du sceau des ville et prévôté d'Ivoix, font savoir que par devant eux, Mathieu d'AWANS, écuyer, lieutenant-gouverneur, receveur et gruyer des ville et prévôté de Montmédy, a reconnu avoir vendu, cédé et transporté au profit des Archiducs Albert et Isabelle, tant en son nom, qu'au nom de Anne de LA CLAIREAU, sa femme, une rente annuelle de vingt florins, chaque florins compté à quarante gros monnaie de Flandres, assignée sur des héritages situés à Blagny et tenus à ferme par Regnauld PIEROT, bourgeois de Linay. Cette cession est réalisée en échange d'une rente semblable que Pierre de LAITTRES et sa femme devaient à leurs Altesses Sérénissimes pour le moulin de Blagny.

Septembre 1620 > Chambre des comptes, registre 159, f°235.

Les Archiducs Albert et Isabelle confirment, en faveur des abbé, prieur et religieux de l'abbaye d'Orval, sauf quelques restrictions, les droits, privilèges et usages dont ceux-ci prétendaient avoir été gratifiés par les comtes de Chiny, prédécesseurs de leurs Altesses Sérénissimes, et par divers personnages. Il est question d'une charte de Louis, comte de Chiny, de l'an 1173, de deux chartes de l'an 1258, l'une donnée par Arnould, comte de Chiny, l'autre par Louis fils de ce dernier, d'une charte de Louis, comte de Chiny de l'an 1271, d'actes émanés des doyens d'Arlon et d'Ivoix, respectivement datées de 1225 et 1236, de lettres du marquis de BERGH, gouverneur de Luxembourg, de 1537, d'extraits délivrés par N. de BELLE-FONTAINE. Il est fait aussi mention de la forêt de Chiny, des bois de Lacuisine, de Chenois-devant-Breuvanne, de Maidibois, du Banel-devant-Ivoix, etc.

Page suivante, le document d'origine.

28.01.1621 > (Absence de cote) analyse N° 2818.

Les justiciers et échevins de la ville d'Arlon font savoir que Florent de HAN, demeurant à Arrancy-sur-Crusnes, en vertu de la procuration à lui donnée par Elisabeth de WARCK, sa femme, le 27 janvier 1621, par devant A. BROUET et P. [HOY], notaires jurés au tabellionage de la prévôté d'Arrancy, a transporté en leur présence, au profit des archiducs Albert et Isabelle, représentés en cette circonstance par Jean de RIAVILLE, receveur des domaines de la prévôté d'Arlon, au prix de mille deux cent vingt-quatre florins carolus et six sols, le florin compté pour vingt patards monnaie ayant cours au duché de Luxembourg, le quart de la maison dénommée « à l'enseigne de la Marche », sise à Arlon, dans la rue basse, entre la demeure de Jean de HOSTERT et celle de Pierre WEISEGERBER, maison chargée d'un cens annuel de vingt et un gros et quatre deniers au profit du seigneur de Guirsch, après que la présente transaction eut été préalablement passée par devant les capitaine-prévôt, gruyer, receveur et clerc-juré d'Arrancy.

- Bruxelles, en septembre 1620. - Donne en nostre ville de Bruxelles
au mois de septembre l'an de grace mil six cens vingt.

Nos archiducs Albert et Isabelle confirment en faveur des abbés,
prieur et religieux d'Orval, sauf quelques restrictions, les droits, privilèges
et usages d'iceux, ci prétendaient avoir été gratifiés par des comtes de Chiny,
prédécesseurs de leurs ultesses seigneuries, et par divers autres personnages.

Il y est question: d'une charte de Nouis, comte de Chiny, de l'an 1173,
de deux chartes de l'an 1288, l'une donnée par Anoulet, comte de Chiny,
l'autre par Nouis, fils de celui-ci, d'une charte de Nouis, comte de
Chiny, de l'an 1471, d'actes intimes des ducs d'Orlon et de Juviers (^{Juviers})
(^{Juviers}), et respectivement datés de 1228 et 1236, de lettres du marquis
de (^{Bergues}) (^{Bergues}), gouverneur du Paysanbourg, de 1537, et extraits d'icelles par
M. de Bellefontaine.

Il y est fait aussi mention: de la forêt de Chiny, des bois de Nacuisin,
du Chesnois devant Breuvanne, de Mandigebert (^{Mandigebert}) (^{Mandigebert}), du Duffai
ou Dannel devant Juviers, du Croynet (^{Croynet}, ^{Croynet}), du ban de
Censay, et des ^{refusés} de Trumbly (^{Trumbly}) et de Génouille (^{Génouille})
ville, et

Octroi paraphé: Ma ut. Sur le pli était écrit: Par les archiducs

30.01.1621 > Chambre des comptes, registre 159, f°227.

Au nom des archiducs Albert et Isabelle, ceux des Finances agréent et ratifient par provision, l'accord intervenu entre Jacques PYNSSSEN van der AA, bailli, châtelain et receveur de la terre d'Agimont, avec les mayeur, justiciers et communs bourgeois d'Écouvies, touchant le droit à concéder aux habitants de cette localité, de prendre leur bois d'affouage et de chauffage dans la forêt de Merlanvaux.

13.04.1621 > Chambre des comptes, registre 159, f°225.

Jacques MEHOT, notaire impérial, demeurant à Virton, déclare que par devant lui, les mayeur, justiciers et communs bourgeois de Monquintin et Couvieux, ci-après désignés, ont approuvé et accepté pour eux-mêmes, leurs successeurs, l'accord conclu par Jean BATTIN, mayeur, Jean FRANÇOIS, lieutenant, et Jean PIERRE, bourgeois, leurs délégués, avec Jacques PYNSSSEN van der AA, bailli, châtelain et receveur de la terre et seigneurie d'Agimont, accord en vertu duquel leur fut octroyé le droit d'affouage et de bois de chauffage dans la forêt de Merlanvaux, en la gruerie de Chiny, aux conditions stipulées dans le décret de confirmation émanant du Conseil des Finances à Bruxelles, daté du 30 janvier 1621.

Dans cet acte sont cités les noms des mayeur, justiciers et bourgeois de Montquintin et Couvieux : Hilaire GUILLAUME, mayeur, Henri LEONARD, lieutenant mayeur, Jean GILO, Jean BATTIN, Esmé THOINEL, Jamin GILOT, Mengin LE CLERCQ, Mathias NICOLAS, Mengin du CHESNE, échevins, Jean GILARDIN, doyen de la justice de ses localités, Everard LE MOTELET, Mathias LE MOTELET, Martin LE MARTELOT, Didier BECHET, Jacques GILARDIN, Chenin ANTHOINE, Claude LE PEUCQUE, Henri COLLET, Jean PARCEVAL, Clément [SOMEOT], Jean GENIN, Jean LE PEGELET, Jean PIERRE, Pierre WATRIN, Claude FRANÇOIS, Jean LEONARD, Claude de MATHON, et Prothin RE-NAULD, bourgeois.

1.10.1621 > Chambre des comptes, registre 159, f°228.

Jacques MEHOT, notaire impérial demeurant à Virton, déclare que par devant lui Jean FLORENTIN,

mayeur, Gérard LALLEMAND, lieutenant, Pierre BILLOT, Claude THOMMEL, Wérion PARMEN-
TIER, Jean COLIN, échevins, Jean BOUGET, doyen de la justice, Henri LE CLERCQ et Didier BOUT-
TON, hommes quarante d'Ecouvies, agissant aux noms de leurs concitoyens, en vertu de leurs pouvoirs à
eux donnés par ceux-ci, ont constitué suffisante garantie pour le droit d'affouage et de chauffage dans le
bois de Merlanvaux, que leur ont octroyé ceux des finances par une ordonnance du 30 janvier 1621.

10.02.1622 > Chambre des comptes, registre 159, f°239.

Philippe IV, roi de Castille, etc. accorde à Dom Bernard de MONTGAILLARD, docteur en théologie, son
prédicateur ordinaire, abbé de Notre-Dame d'Orval, et aux religieux de cette abbaye, de l'ordre de Cî-
teaux, le droit d'exercer la haute justice sur les censes de Cherves, de Mandresys... les seigneuries de
Blanchampagne, Prêles et Limes, donné à cette abbaye par Otton, comte de Chiny, en 1124, par Louis, ne-
veu dudit Otton, aussi comte de Chiny, en 1173, et par Philippe II, roi d'Espagne, en 1574, en leur oc-
troyant à cette fin la faculté d'y établir des sièges de justice et d'y ériger des signes patibulaires ; à charge
pour eux de tenir ce droit de haute justice en plein fief de lui et de ses successeurs aux duché de Luxem-
bourg et comté de Chiny, d'en constituer homme vivant et mourant, de s'acquitter de tous devoirs féodaux.

29.04.1622 > Chambre des comptes, registre 159, f°244.

Philippe IV, roi de Castille, etc. se conformant à un avis de Philippe de NEVE, conseiller et receveur gé-
néral de Luxembourg, et de ceux des finances et de la chambre des comptes, accorde à Jean de SCHOCK-
WEILER, qui fut successivement commis au service de feu le conseiller HOUST et du secrétaire
DROUCKMAN, par après clerc-juré de la terre commune de Marville, et en dernier lieu receveur des do-
maines de Damvillers, une modération à raison de ce qu'il lui restait redevable du chef de l'exercice de sa
dernière charge ; faveur qui lui est octroyée en récompense de ses services et de ceux jadis rendus par feu
Jean de SCHOCKWEILER, son père, et par feu Jean LONDERS, son grand-père maternel.

16.08.1622 > Registre aux chartes de Brabant, N° 144, f° 225.

Philippe IV, roi de Castille, etc. ratifie et confirme en faveur des bourgeois, manants et habitants de Peu-
villers, village de la prévôté de Damvillers, au duché de Luxembourg, le droit d'usage d'un petit bois d'en-
viron quarante arpents, communément appelé « le bois de la Woepvre », que leur avait accordé Jean, roi de
Bohême et de Pologne, en qualité de comte de Luxembourg, par une charte du 13 juillet 1326, dont les ha-
bitants avaient envoyé deux copies authentiques, dont une jadis délivrée par feu le seigneur d'ALLA-
MONT, en son vivant gouverneur de Damvillers.

21.01.1623 > Chambre des comptes, registre 39, f° 625.

Philippe IV, roi de Castille, etc. érige en baronnie la terre et seigneurie de Jamoigne constituée de quatre
village : Faing, Valansart, Prouvy et Romponcelle, avec leurs appendances et dépendances, y compris le
hameau du Fayel, ainsi que des biens assis au village et ban des Bulles, etc. en faveur de Gilles du FAING,
chevalier, seigneur de Jamoigne, etc. membre du conseil de guerre, conseiller de courte robe du Conseil
Provincial de Luxembourg, souverain bailli de Flandre, naguères gentilhomme de bouche de feu l'archiduc
Albert, etc. confirmant que ses descendants, mâles ou femelles, pourront se titrer barons et baronnes de
Jamoigne.

1.06.1623 > Chambre des comptes, registre 159, f° 272.

L'Archiduchesse Isabelle ordonne à ceux de la chambre des comptes en Brabant de faire déposer, pour
mieux s'assurer la conservation des rapports, règlements et instructions sur la conduite des bois et forêts
domaniaux des duché de Luxembourg et comté de Chiny, élaborés par PYNSSSEN van der AA, conseiller
et maître des comptes, de même que les plans de ces bois et forêts indiquant les coupes successives à y
pratiquer, dressés par Louis et Jean de BERSACQUES, maîtres arpenteurs jurés, de rédiger du tout un in-
ventaire pertinent ; d'envoyer un double de ces instructions et plans aux receveurs, gruyers, contrôleurs et
haut-forestiers de chaque quartier, afin qu'il leur soit plus aisé de s'y conformer ponctuellement, afin de
donner décharge audit PYNSSSEN van der AA, avant son départ pour la Bourgogne.

11.06.1623 > Chambre des comptes, registre 159, f° 285.

Charte relative à la précédente précisant que les documents délivrés par Jacques PYNSSSEN van der AA,
se rapportent aux quartiers de Durbuy, Orchimont, Bastogne, Chiny, Etalle, Boulogne, Laroche, Virton,
Saint-Mard, Ivoix, Montmédy, Damvillers et Chauvenc-le-Château.

Pour le quartier d'Ivoix il est fait mention des bois du Banel, de Buchy, de la Chapelle et du Champel.

12.08.1624 > Chambre des comptes, registre 159, f° 316.

Philippe IV, roi de Castille, etc. donne en arrentement aux religieux d'Orval, pour un terme de quatre-vingt-dix ans, le franc bois et le petit bois de La Chapelle, dont ils ont besoin pour la commodité de la cense nommée « Buchy » qu'ils possèdent au quartier d'Ivoix, à charge pour les religieux de payer, à son profit, une redevance annuelle de quarante-cinq livres, de quarante gros monnaie de Flandre la livre, en sus des huit francs déjà dus par eux sur ladite cense, etc.

15.06.1626 > Chambre des comptes, registre 159, f° 318.

Arrêt provisionnel touchant le bois de Merlanvaux, en la prévôté de Chiny, édité par les gens de la chambre des comptes en Brabant, à la requête des mayeurs, justiciers et communautés des prévôtés de Montmédy, Chauvency-le-Château, La Ferté-sur-Chiers et partie de celle d'Ivoix.

26.04.1628 > Chambre des comptes, registre 159, f° 356.

Contrat passé entre Pierre de ROBERTI, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes en Brabant, agissant en qualité de commis et député au fait des engagères de la province de Luxembourg, d'une part et Didier JACQUET, mayeur de Meix-devant-Virton et Didier ROYER, haut sergent du domaine de sa Majesté au quartier de Virton, demeurant audit Meix, agissant en vertu de la procuration à eux donnée le 16 avril précédent par le magistrat et les communs habitants de Meix, sous la signature d'Everard de ZASSE, clerc-juré de Virton, d'autre part : Contrat au terme duquel les habitants de Meix, pour s'exempter de tout engagement et afin de demeurer sous la juridiction de sa Majesté et commandement de ses officiers au quartier de Virton, offrent de payer à sa Majesté, avant le Noël prochain, à titre de don gratuit, deux mille livres de quarante gros de monnaie de Flandre la livre, tout en sollicitant de pouvoir vendre, en vue de se procurer cette somme, certaines parties de leurs bois communaux.

8.08.1628 > Chambre des comptes, registre 159, f° 361.

Sentence prononcée au Conseil Provincial de Luxembourg, mettant en cause le procureur général du conseil de cette ville, contre Jacques THIERRY d'Olizy-sur-Chiers, prisonnier, au sujet d'un bail falsifié.

Avant le 23 janvier 1629 > Chambre des comptes, registre 159, f° 364.

Requête adressée aux prévôt, hommes de fief et jurés d'Ivoix, par Laurent SANDERS, receveur des domaines d'Ivoix, afin d'être autorisé à prendre hypothèque sur les biens délaissés par feu Martin LA HIERE, en son vivant échevin de Bastogne, notamment sur une maison et une huilerie, dite « le Pillon Ronsard », situées à Ivoix, pour l'assurance des obligations contractées par ledit défunt à l'occasion des lettres d'octroi qui lui furent accordées le 8 février 1611, par les Gens de la Chambre des Comptes en Brabant.

A la suite de cette requête sont copiés : 1) le décret des prévôt, hommes de fief et jurés d'Ivoix, daté du 23 janvier 1629 et contresigné Pierre de LAITTRES ; 2) l'acte de l'insinuation de ce que dessus par Remacle BOTHIÉ, sergent de la justice de Bastogne, à Jeanne, veuve dudit Martin LA HIERE, le 12 février 1629 ; 3) la demande du receveur d'Ivoix tendant à ce que ses conclusions lui soient adjugées ; 4) un extrait de ses comptes touchant la même affaire ; 5) la sentence rendue le 28 février 1629.

28.02.1629 > Chambre des comptes, registre 159, f° 366.

Acte dressé par Pierre de LAITTRES, écuyer, contrôleur et clerc-juré, Jean JACQUES, juré, et Michel de CORPELZ, tous trois gardes du sceau de la prévôté d'Ivoix, touchant l'adjudication d'hypothèque octroyée par les prévôt, hommes de fief et jurés d'Ivoix, à Laurent SANDERS, receveur des domaines de cette prévôté, sur les biens dévolus aux héritiers de feu Martin LA HIERE, en son vivant échevin de Bastogne, pour l'assurance de l'obligation contractée jadis par ledit défunt envers sa Majesté, à raison d'une usine à battre huile et à fabriquer du papier qu'il avait été autorisé à construire en vertu de lettres d'octroi du 8 février 1611.

10.05.1629 > Chambre des comptes, registre 160, f° 109.

Pierre de LAITTRES, écuyer, contrôleur et clerc-juré, Jean JACQUES, juré et Michel de CORPELZ, tous les trois gardes du sceau de la prévôté d'Ivoix, font savoir que par devant eux, Antoine GOBIN, soldat de la compagnie du capitaine MEREXON, Jeannette GILBERT, sa femme, et Louis PRINET, de Montmédy, ont reconnu avoir cédé et vendu à Laurent SANDERS, gruyer et receveur des domaines de sa Majesté au quartier d'Ivoix et à Catherine BAILLET, son épouse, deux petits jardins contigus, situés sous le rempart d'Ivoix et attenants au bien de Jean de LA COURT, pour une somme de six florins par jardin.

15.09.1629 > Chambre des comptes, registre 160, f° 13.

Sentence prononcée au Grand Conseil de Malines, à charge de Ferdinand d'ARIMONT, jadis receveur général du pays de Luxembourg, portant bannissement perpétuel des Pays-Bas, et confiscation de tous ses biens au profit de sa Majesté, après déduction des frais et mises de justice.

Copie authentique de la minute originale.

9.03.1630 > Chambre des comptes, registre 160, f° 4.

Lettres de mainlevée et transport des biens confisqués de son mari, Ferdinand d'ARIMONT, naguères receveur général et particulier des domaines du duché de Luxembourg, en faveur de Mechtilde de VISCHER et de ses dix enfants, à charge par ladite Mechtilde de payer, outre les frais de justice et de procédure, une somme de vingt-deux mille florins au profit de sa Majesté, entre les mains de Philippe Van ERPE, receveur des exploits des privé et grand conseils.

8.07.1630 > Chambre des comptes, registre 160, f° 11.

Philippe IV d'Espagne, roi de Castille, etc. confirme certaines conditions, en faveur des manants et habitants de Willancourt, au ban de Musson, l'arrentement des bois de « La Foresterie » et « Fournaille », dont ils avaient joui précédemment.

15.01.1631 > Chambre des comptes, registre 160, f° 110.

Pierre de LAITTRES, écuyer, contrôleur et clerc-juré, Jean JACQUES, juré, et Michel de CORPELZ, tous trois gardes du sceau des ville et prévôté d'Ivoix, font savoir que Jean MICHIEL, maçon, et Jean BICHOT, ont reconnu par devant eux d'avoir vendu et cédé à Laurent SANDERS, receveur et gruyer des domaines d'Ivoix, et à Catherine BAILLET, sa femme, certaine partie de jardin située à Ivoix, contre le bien de Gaspard JACQUEMIN, au prix de quatre écus en principal et un écu en vin bu.

18.03.1631 > A. E. Arlon, f° 313.

Son Altesse, l'archiduchesse Isabelle, ayant vu et examiné le rapport que lui a présenté Pierre ROBERTY, conseiller et maître ordinaire de la chambre des comptes, sur l'engagère du village et de la seigneurie des Bulles, en la prévôté de Chiny, octroyée à Gilles du FAING, chevalier, baron de Jamoigne, seigneur du Faing, etc. membre du conseil de guerre, gentilhomme de la bouche du roi et de son Altesse, conseiller de courte robe au Conseil Provincial de Luxembourg, souverain bailli de Flandre, etc. à charge par celui-ci de payer entre les mains du receveur général des finances, le chevalier et conseiller Ambroise Van ONCLE, dans le terme de six semaines, la somme de quatre mille livres d'Artois en sus de la décharge déjà donnée par lui à sa Majesté, d'une rente de soixante-sept livres, dix sols, monnaie d'Artois, qui lui était due sur le tonlieu et les moulins à eau de Menin en Flandre. L'archiduchesse Isabelle approuve et ratifie, au nom de sa Majesté, les clauses de l'accord arrêté à cette occasion entre les parties sus nommées, et ordonne à Marc PAXIUS, conseiller et procureur du Conseil de Luxembourg, de mettre le seigneur de Jamoigne en la possession de ladite engagère, aussitôt après qu'il lui aura prouvé avoir satisfait à ses engagements.

Outre les droits accoutumés de justice, haute, moyenne et basse, de chasse et de pêche, la levée des cens des prés et des rentes de bourgeoisies, les biens engagés comprenant encore les parties suivantes : un moulin arrenté, cinq fagnes, l'une nommée « Le Vey d'Oye », l'autre « Scherelle », la troisième « Le Chesne Josias », la quatrième « La Faigue aux Fresnes » et la cinquième non dénommée mais mesurant cinq arpents, des terres appelées « Les Neuves Terres », arrentées à Jean MOUTARDE, à Nicolas MOUTARDE, à Alexandre THIBAULT et à Collignon GÉRARD ; une terre nommée « Le Vey Mulnier », trois jours de terre situés au lieudit « Nombreux », arrenté à Arnould LALLEMAND ; un petit bois connu sous le nom de « La Hayeulle », arrenté en aisance des villages de Jamoigne, de Moyen, d'Izel et des Bulles.

21.03.1631 > A. E. Arlon, f° 319.

Gilles du FAING, chevalier, baron de Jamoigne, seigneur du Faing, et sa femme Marguerite de STEENLANT, de laquelle il est seigneur de Hasselt, Hoyen, Markeghem, Rye, Pontrave, etc. , membre du conseil de guerre, gentilhomme de bouche du roi et de l'archiduchesse, conseiller de courte robe au Conseil de Luxembourg, souverain bailli de Flandre, etc. cèdent et transportent au profit de sa Majesté, comme prix de l'engagère des village et seigneurie des Bulles, en la prévôté de Chiny, en sus des quatre mille florins carolus qu'ils ont à payer au comptant, une rente de soixante-sept livres et demie, de quarante gros monnaie de Flandre la livres, hypothéquée sur le tonlieu et le moulin à eau de la ville de Menin, en Flandre.

Ledit transport réalisé par devant le notaire Michel MAURISSENS, héraut d'armes du roi au comté de Flandre, et Adrien Van Der SLEYEN et Corneille DENYS, témoins.

16.04.1631 > Chambre des comptes, registre 160, f° 110.

Pierre de LAITTRES, écuyer, contrôleur et clerc-juré, Jean JACQUES, juré, et Michel de CORPELZ, tous trois gardes du sceau de ville et prévôté d'Ivoix, font savoir que par devant eux Gaspard JACQUEMIN, bourgeois d'Ivoix, Barbe de THEUX, sa femme, et Jeanne COLLIN de Chauvency-Saint-Hubert, ont déclaré qu'ils ont transporté au profit de Laurent SANDERS, gruyer et receveur des domaines de sa Majesté au quartier d'Ivoix et de sa femme Catherine BAILLET, leurs hoirs et ayants cause, un petit jardin qu'ils possèdent sur le rempart d'Ivoix, au prix de huit écus et un quartel de froment.

12.05.1631 > Chambre des comptes, registre 160, f° 17.

Philippe IV, roi de Castille, etc. à la requête de Jacques de CHESNES, bourgeois d'Ivoix, agrée et ratifie l'acquisition d'une petite cense située au ban de Sailly, faite en vertu d'actes du 11 janvier 1624 et du 6 février 1625, par Colin LE CHAMPENOIS, demeurant à Sailly, à Simon d'ARDENNE et Poncette REGNARDIN, sa femme, demeurant à Mouzon, pays de France, ainsi que le retrait lignager de cette cense opéré par ledit suppliant en raison de la parenté existant entre Jeanne LA HIERE, sa femme et les susnommés vendeurs. Cette transaction n'avait pu se réaliser sans une autorisation spéciale prescrite par l'ordonnance du 4 septembre 1602, avec pour conséquence, à titre de reconnaissance, de payer par le requérant le quinzième denier du prix d'achat entre les mains du chevalier Ambroise Van ONCLE, receveur général des finances.

16.10.1631 > Chambre des comptes, registre 160, f° 24.

Jean POILBLANCQ, docteur en médecine, résidant à Sedan, obtient la permission de vendre une métairie située au ban de Sachy, en la prévôté d'Ivoix, par lui naguères acquise de Florent de HAMPTEAU, lieutenant-gouverneur de Bouillon, à charge de payer au profit de sa Majesté Philippe IV, roi de Castille, etc., une redevance de cent livres, de quarante gros monnaie de Flandre la livre, entre les mains de Théodore de FIERLANT, conseiller et maître ordinaire de la chambre des comptes en Brabant, commis à la recette de l'épargne.

29.01.1632 > (cote non précisé). Sûrement dans le registre 160, entre les f° 24 et 29 ?

Jean VIGROUX, marchand, demeurant à Virton, sous certaines conditions, est autorisé par les président et gens de la chambre des comptes de Bruxelles, sur avis favorable à eux donné par Mathieu BAILLET, receveur des domaines de Virton et de Saint-Mard, à remplacer par une platinerie à battre fer, la scierie que Jean PERIGNON, dit « Malgras », avait autrefois établi de leur consentement sur le ruisseau de Meix, en la prévôté de Virton, que ce dernier avait été contraint de céder à Abraham ROBERT.

11.08.1633 > Chambre des comptes, registre 160, f° 19.

Théodore de FIERLANT, conseiller et maître ordinaire de la chambre des comptes en Brabant, commis à la recette de l'épargne, déclare que Jacques de CHESNES lui a payé au profit de sa Majesté, une somme de soixante florins et six sols, montant du quinzième denier du prix de retrait d'une cense située à Sailly, conformément aux prescriptions des lettres patentes datées de Bruxelles, le 12 mai 1631. (Charte relative à l'acte du 12.05.1631).

Ainsi se termine le présent inventaire. Pour les historiens, généalogistes, chercheurs, professionnels ou amateurs, désireux de repérer un patronyme, ou un lieu, ce texte est accessible sur notre site <http://chay08.fr> sous format PDF, facilitant ainsi toute éventuelle recherche.

Jean Migette

